PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CLUSE ET MIJOUX

Séance n° 04 du 11 avril 2025

Membres en exercice : 15 Date de convocation : 05/04/2025
Membres présents : 9 Date d'affichage convocation : 05/04/2025
Membres ayant donné procuration : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Cluse et Mijoux s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Yves LOUVRIER, Maire.

Présents : Yves LOUVRIER - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT - Brigitte PARIS - Norbert CÔTE-COLISSON - Virginie CONTOUX - Anthony MASNADA – Philippe PIRALLA – Gérôme VALLET

Absents : Régine TISSOT - Claude ROBBE- Samuel GUYON- Fanny BRENET- Franck VIEILLE- Sandra MONTRICHARD

Procuration de : Régine TISSOT à Norbert COTE-COLISSON
Sandra MONTRICHARD à Marie FLUCHOT

Marie FLUCHOT est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/04/2025**

1. **Budget Commune :**
   a) **Compte de gestion du Trésorier**
   b) **Présentation et vote du compte administratif 2024**
   c) **Affectation du résultat d'exploitation**
   d) **Fixation des taux des taxes locales**
   e) **Présentation et vote du budget primitif 2025**
   f) **Admission en non-valeur**
2. **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 avril 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Observations éventuelles : néant

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre :0 - Abstention : 0

1. BUDGET COMMUNE :

a) Compte de gestion du Trésorier – Exercice 2024

Délibération n° 20250414
Télétransmise en préfecture le : 14/04/2025
Publiée sur papier le : 14/04/2025

Le Maire présente le compte de gestion 2024 – Budget Commune - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

b) Présentation et vote du compte administratif 2024

Délibération n° 20250415
Télétransmise en préfecture le : 14/04/2025
Publiée sur papier le : 14/04/2025

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit Sylvie DOS SANTOS en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2024– Budget Commune est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)	289 637.08		0.00	342 015.10	289 637.08	342 015.10
Opérations de l'exercice (2)	1 337 983.36	1 282 900.82	1 161 231.22	1 434 071.89	2 499 214.58	2 716 972.71
	- 55 082.54		*272 840.67*		*217 758.13*	
Totaux A (1+2)	**1 627 620.44**	**1 282 900.82**	**1 161 231.22**	**1 776 086.99**	**2 788 851.66**	**3 058 987.81**
Résultat de clôture	-344 719.62		614 855.77		270 136.15	
Restes à réaliser (3)	47 762.00	104 250.00			47 762.00	104 250.00
Totaux cumulés (A + 3)	1 675 382.44	1 387 150.82	1 161 231.22	**1 776 086.99**	**2 836 613.66**	**3 163 237.81**
Résultats définitifs	**-288 231.62**		**614 855.77**		**326 624.15**	

M. Yves LOUVRIER se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget Commune

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0- Abstention : 0

c) Affectation du résultat d'exploitation

Délibération n° 20250416
Télétransmise en préfecture le : 14/04/2025
Publiée sur papier le : 14/04/2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif – Budget Commune fait apparaître :

- un excédent de 614 855.77 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice	272 840.67 €
B Résultats antérieurs reportés	342 015.10 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**	**614 855.77 €**
D Solde d'exécution d'investissement	-344 719.62 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	56 488.00 €
Besoin de financement	- 288 231.62 €
AFFECTATION	**614 855.77 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	288 231.62 €
2) Report en fonctionnement R 002	326 624.15 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

d) Fixation des taux des taxes locales

Délibération n°20250417
Télétransmise en préfecture le : 14/04/2025
Publiée sur papier le : 14/04/2025

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes locales pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2025 de **3 %**, soit :

Taxe	Taux de référence	Bases 2025	Taux voté 2025	Produit
Taxe Foncière bâtie	30.92	1 485 000.00	**31.85**	**472 973**
Taxe Foncière non bâtie	16.52	103 000.00	**17.02**	**17 531**
Taxe d'habitation	18.29	60 600.00	**18.84**	**11 417**

Le produit attendu de la fiscalité pour l'année 2025 sera de : 501 921.00 €.

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 11- Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 0

e) Présentation et vote du budget primitif 2025

Délibération n° 20250418
Télétransmise en préfecture le : 14/04/2025
Publiée sur papier le : 14/04/2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du budget commune pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 Commune qui s'établit comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 1 432 900.15 €
- Recettes : 1 432 900.15 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 004 491.62 €
- Recettes : 2 004 491.62 €

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 11- Pour : 11- Contre : 0 - Abstention : 0

f) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Délibération n° 20250419
Télétransmise en préfecture le : 14/04/2025
Publiée sur papier le : 14/04/2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 26 mars 2025 sur proposition de M. le Trésorier de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant global de 138.88 €.

Le Maire entendu le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant la liste jointe en annexe ;
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **138.88 € ;**
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11- Contre : 0 - Abstention : 0

21 h 10 : Arrivée de Franck VIELLE (était en intervention pompiers)

2. <u>Questions diverses</u> :

- Forêt de Roulans : accord pour les coupes : travaux de sécurisation.
- Point RH : approbation des décisions prises par la commission Personnel sur les conseils du Directeur du Centre de Gestion du Doubs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance,

Marie FLUCHOT

Le Maire,

MAIRIE DE LA CLUSE ET MIJOUX (Doubs)

Yves LOUVRIER

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 05 Mai 2025
<u>Commentaires éventuels :</u> Néants